

PRÉAMBULE AU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES APPLICABLE À UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

1. Etablissement : **Hôpital San Salvador**

Intitulé de l'opération : **Travaux de toiture en polycarbonate au-dessus de la verrière de la circulation principale du bâtiment Broca**

2. Catégorie d'ouvrage : ☐ Construction neuve
☒ Réutilisation ou réhabilitation

3. La mission du maître d'œuvre est constituée des éléments de mission suivants :

1 – Constructions neuves **				2 – Réutilisation ou réhabilitation **			
ESQ	}	Mission de base	☐	*(DIAGNOSTIC) ☐			
AVP				}	Mission de base	☒	
PRO							
ACT							
VISA							
DET							
AOR				Voir article 0.5 ci-après			
*(OPC)		☐					
* (.....)	Voir article 5	☐	*(OPC) ☐ PSE				
* (.....)	ci-après	☐	*(CSSI) ☐				
			*(SYNTHESE) ☐				

* missions complémentaires éventuelles

** lorsque l'opération comporte une construction neuve et une réhabilitation, cocher les cases intéressées dans 1 et 2

4. Tranches

La mission de la maîtrise d'œuvre comprend une tranche ferme et 1 tranche(s) conditionnelle(s)

- la tranche ferme comprend les éléments suivants :

DIAG	
AVP	X
PRO - DCE	X
ACT	X
VISA	
DET	
AOR	
* (OPC) en PSE	
* (CSSI) en PSE	
*(SYNTHESE) en PSE	

- la tranche conditionnelle comprend les éléments suivants :

APS	
APD	
PRO - DCE	
ACT	
VISA	X
DET	X
AOR	X
* (OPC) en PSE	
* (CSSI) en PSE	
*(SYNTHESE) en PSE	

5. L'opération :

☒	Ne justifie pas d'une mission OPC		
☐	Justifie d'une mission OPC	{	☐ Confiée en PSE à la maîtrise d'œuvre en mission complémentaire à sa mission de base ☐ Confiée par le maître d'ouvrage à un organisme spécialisé
☒	Justifie d'une mission C.S.S.I.		☐ Confiée en PSE à la maîtrise d'œuvre en mission complémentaire à sa mission de base ☒ Confiée par le maître d'ouvrage à un organisme spécialisé
☐	Justifie d'une mission Synthèse	{	☐ Confiée en PSE à la maîtrise d'œuvre en mission complémentaire à sa mission de base ☐ Confiée par le maître d'ouvrage à un organisme spécialisé

6. L'opération prévoit l'intervention d'un contrôleur technique ☒ oui

☐ non

7. L'opération prévoit l'intervention d'un coordonnateur SPS ☒ oui

☐ non

8. Les travaux seront dévolus en

➤ un marché unique ☐

➤ groupement fonctionnel ☐

➤ en marchés séparés ☒

9. Le marché de maîtrise d'œuvre est concédé avec

➤ un forfait provisoire de rémunération ☒

➤ un forfait définitif de rémunération ☐

10. Le maître d'œuvre s'engage sur un coût prévisionnel de réalisation sur la base de l'exécution des études

APS ☐

AVP ☒

11. Le taux de tolérance sur le coût prévisionnel des travaux est de

5 %

12. Le taux de tolérance sur le coût de réalisation des travaux est de

5 %

13. Nombre d'exemplaires des documents d'études : 1 version numérique, 2 versions papier

14. Les délais d'exécution des documents d'études par la Maîtrise d'œuvre seront les suivants :
(en jours ouvrés)

Diagnostic

-

DCE

8

AVP

16

Consultations

17

PRO

16

DOE

20

cf. planning prévisionnel en annexe CCTP

15. Délais d'approbation des documents d'études par le Maître d'ouvrage seront les suivants :
(en jours ouvrés)

Diagnostic	-	DCE	6
AVP	6	ACT	6
PRO	14	DOE	20

A, le

Lu et approuvé
Le Concepteur,

Le mandataire commun